

# ULTEA – UGTG

## Union Locale des Travailleurs des Entreprises de l'Aéroport

---

### Lettre Ouverte à :

- Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de la Région Guadeloupe
- Monsieur Ary CHALUS, Président de la Région Guadeloupe
- Madame Josette BOREL-LINCERTIN, Présidente du Conseil Départemental de Guadeloupe
- Monsieur Éric JALTON, Président de CAP Excellence
- Monsieur Alain BIEVRE, Président du Directoire de la Société Aéroportuaire de Guadeloupe Pôle Caraïbes
- Madame Colette KOURY, Présidente de la CCI.IG
- Monsieur Gérard DANIEL, Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Antilles Guyane

Mesdames, Messieurs,

La Société BRINKS Antilles, Filiale de la Brink's B2SS Multinationale Américaine prestataire de service du marché de l'inspection filtrage de bagages de soute (IFBS) sur l'Aéroport Pôle Caraïbe depuis 2007, a décidé de licencier 8 salariés parmi lesquels plusieurs représentants du personnel affectés en poste depuis 2003. La direction met en avant des prétendues raisons économiques.

Aujourd'hui cette Société emploie 5651 salariés, dont 51 à temps complet sur l'Etablissement de l'Aéroport.

#### **Trop de personnel, donc licenciement ...**

Et pourtant, le gestionnaire (SAGPC, anciennement CCI) annonçait que le développement de l'aéroport avec la création de la nouvelle aérogare régionale (T2) serait une source de développement économique, de créations d'emplois et de richesse pour tout le pays. Richesse pour certains mais certainement pas pour les travailleurs ni pour les usagers.

Depuis septembre 2014, date d'ouverture de la nouvelle aérogare régionale (T2) et le transfert de l'activité internationale en matinée à celle-ci, la société BRINKS sous prétexte que ce basculement engendrera une baisse significative de son activité, a mis en place un plan de réorganisation opérationnelle.

#### **En vérité, la réalité du terrain est toute autre, 8 licenciements.**

Et ils annoncent :

- une augmentation du flux des passagers chaque année.
- l'augmentation de la taxe aéroportuaire dédiée à la sûreté et à la sécurité.
- l'accroissement des mouvements d'avions avec l'arrivée de nouvelles compagnies et de nouvelles liaisons aériennes.
- L'état d'urgence et le plan Vigipirate nécessitent un renforcement des mesures et des procédures de sécurité.

.../...

# ULTEA – UGTG

## Union Locale des Travailleurs des Entreprises de l'Aéroport

---

Ainsi, pour la BRINKS : Augmentation de passagers + Augmentation de la taxe d'aéroport + Augmentation des rotations et des destinations + renforcement des contrôles dans le cadre de l'état d'urgence = **LICENCIEMENT**.

**Drôle d'équation, cherchez l'erreur.**

Nous l'avons tous compris, il s'agit ni plus ni moins de licenciements affairistes avec comme premier objectif l'augmentation des marges capitalistiques des actionnaires de la société aéroportuaire GUADELOUPE Pôle Caraïbe et du prestataire BRINKS, dans un pays où le taux de chômage de la population active est de l'ordre de 33%. Et cela sur le dos des travailleurs et des usagers de l'aéroport.

Nous avons également compris que ces prétendues difficultés économiques masquent en fait une attaque en règle contre les syndicats, afin d'accentuer leur domination sur les travailleurs et terroriser les militants syndicaux car plus de la moitié des travailleurs licenciés sont des représentants du personnel.

Il faut faire taire les organisations syndicales et museler toute contestation. C'est là le dialogue social à la BRINKS.

Nous ne nous laisserons pas faire. **NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ !**

**NOU PA POK – NOU PA BRAK !**

Les Usagers de l'Aéroport de Guadeloupe n'ont-ils pas le droit de bénéficier d'un même niveau de sécurité que les autres usagers du transport aérien dans le monde ?

Les Travailleurs de Guadeloupe ne doivent-ils pas, eux aussi, bénéficier de l'augmentation du trafic passager ?

Les Usagers de Guadeloupe ne doivent-ils bénéficier de la baisse des prix des billets au regard du prix du baril de pétrole brut sur les marchés internationaux ?

Les Travailleurs de Guadeloupe n'ont-ils pas le droit de se syndiquer librement dans l'organisation de leur choix ?

Les Travailleurs de Guadeloupe n'ont-ils pas le droit de travailler et de vivre décemment du fruit de leur labeur *an péyi an nou* ?

**Aussi, l'ULTEA-UGTG :**

- **Condamne avec la plus grande fermeté ces licenciements crapuleux déguisés en difficultés économiques, dans le but d'éradiquer les syndicats et d'augmenter les profits des actionnaires.**
- **Exhorte les Travailleurs à lutter et à refuser de subir cette condamnation à mort.**

Lapwent, le 16 Février 2016

Le Conseil Syndical de l'ULTEA-UGTG



---

*Rue Paul Lacavé – Assainissement – 97110 POINTE-A-PITRE*  
*Tél. : 05 90 83 10 07 – Fax : 05 90 89 08 70*  
*URL : <http://www.ugtg.org> e-mail : [ugtg@ugtg.org](mailto:ugtg@ugtg.org)*